

Appel commun:

Des garde-fous très stricts pour le diagnostic préimplantatoire (DPI)



Verband für anthroposophische Heilpädagogik und Sozialtherapie Schweiz



Parentela

appella



FrauenAmbulatorium
Prakt. med. Theres Bischlinger



Evangelische Frauen Schweiz (EFS)
Femmes Protestantes en Suisse (FPS)



SKF Schweizerischer Katholischer Frauenbund
Ligue suisse des femmes catholiques
Unione svizzera delle donne cattoliche
Uniuon svizra da las dunnas catolicas



pro infirmis



Vereinigung Cerebral Schweiz
Association Cerebral Suisse
Associazione Cerebral Svizzera



avanti donne

Frauen und Mädchen mit Behinderung

Le DPI est appliqué dans le cadre de la fécondation in vitro (FIV). Cette technique consiste à analyser l'embryon conçu en éprouvette pour y dépister des anomalies génétiques et chromosomiques avant son implantation dans le corps de la femme. Durant la session d'été, le Conseil national se prononcera sur l'autorisation des dépistages chromosomiques.

Les organisations signataires sont persuadées qu'une autorisation pour ainsi dire illimitée du DPI implique des risques sociaux, des contraintes sur les individus et des intérêts économiques qui restent largement sous-estimés.

La pression sur les femmes s'accroît

Le DPI est vanté de manière unilatérale comme une nouvelle possibilité de décision et d'action permettant de délivrer les êtres humains de maladies et de handicaps dus à des anomalies génétiques et chromosomiques. Il est éclipsé que l'autorisation à large échelle du DPI se traduirait par des contraintes individuelles, de faux espoirs et une pression sociale sur les personnes concernées et, avant tout, sur les femmes.

Contraintes individuelles et faux espoirs

Contrairement à ce qu'affirment les partisans du DPI, avec le recours du DPI, la pression continuera de s'accroître, en particulier sur les femmes

- Les stimulations hormonales représentent un stress considérable pour le corps de la femme: pour effectuer un DPI, il est nécessaire d'obtenir jusqu'à 15 ovocytes matures par stimulation artificielle, de les prélever de manière opératoire et de les féconder.

- Des organisations d'experts en la matière déconseillent l'application du DPI à des fins de dépistage chromosomique¹. Des études médicales prouvent que le DPI n'accroît pas la probabilité d'une grossesse dans le cadre d'une fécondation in vitro. Au contraire, il existe de sérieuses indications laissant penser que le DPI entraînerait une diminution des taux de grossesse². En outre, le DPI a tendance à accroître encore davantage les risques inhérents à la fécondation in vitro pour l'enfant (p.ex. naissance prématurée). Il est impossible d'en évaluer les conséquences à long terme sur la santé de l'enfant en question.
- La possibilité d'allier DPI et vitrification des ovocytes suscite chez de nombreuses femmes de faux espoirs de pouvoir, même à un âge avancé, donner naissance à un enfant «génétiquement sain». La déception se révèle d'autant plus grande si la femme réalise que son désir d'enfant aurait été exaucé lorsqu'elle était plus jeune, mais qu'elle restera maintenant sans enfant.
- Les méthodes de diagnostic génétique progressent à grands pas. Le progrès permet certes d'identifier un nombre croissant de maladies et de handicaps, mais aucun pronostic n'est possible sur le degré de la maladie et le moment de son apparition. Comme tout être humain présente des dispositions aux maladies et aux handicaps dans son génome, il devient de plus en plus difficile de décider quel embryon doté de quelles caractéristiques il convient d'utiliser pour donner naissance à un enfant. A cela s'ajoute le fait d'être en mesure de sélectionner des embryons avec certaines caractéristiques. Beaucoup de personnes sont dépassées par cette situation de décision. En vertu de quelle image de l'être humain devraient-elles prendre leur décision?
- Le fait de pouvoir isoler et sélectionner certains embryons peut avoir pour conséquence que les personnes atteintes d'une maladie ou d'un handicap dus à des anomalies génétiques estiment être un poids pour la société et aient l'impression que la valeur de leur vie est remise en question.

Pression sociale

Le fait de permettre aux parents de faire valoir leur droit à la libre décision est mis en avant pour légitimer l'introduction du DPI et des dépistages. Dans ce contexte, les répercussions possibles pour la société sont laissées dans l'ombre:

- **Travailler uniquement sans enfant:** compte tenu de la possibilité de retarder la venue des enfants vers des phases plus tardives de la vie, la société échappe à la pression de créer des conditions de travail favorables aux femmes qui leur permettent de concilier enfants et travail plus tôt dans leur vie.
- **Un enfant sain à tout prix:** la possibilité du DPI augmente la pression sur les femmes et les couples de mettre au monde exclusivement des enfants «sains» et «performants».
- **Solidarité compromise:** les malades et les personnes handicapées sont menacées d'être considérées comme indignes de soutien, voire indignes de vivre.
- **Egalité dans l'accès aux prestations:** étant donné les coûts élevés du DPI, celui-ci sera uniquement accessible à des femmes aux ressources financières correspondantes. Sinon, le DPI devrait être mis à la charge de l'assurance de base, ce qui ferait encore augmenter les primes de caisse-maladie.

¹ J. Harper et al., What next for preimplantation genetic screening (PGS)? A position statement from ESHRE PDG Consortium steering committee, in: Human Reproduction, 2010, 25, S. 821-823; ACOG (American College of Obstetricians and Gynecologists) Committee Opinion, Preimplantation Genetic Screening für Aneuploidy, in: Obstetrics & Gynecology, 2009, 113, S. 766-767.

² S. Mastenbroeck et al., In Vitro Fertilization with Preimplantation Genetic Screening, in: The New England Journal of Medicine, 2007, 357, S.9-17; L. K. Shahine et al., Preimplantation genetic diagnosis does not increase pregnancy rates in patients at risk for aneuploidy, in: Fertility and Sterility, 2000, 85 S. 51-56; W. B. Schoolcraft et al., Preimplantation aneuploidy testing for infertile patients of advanced maternal age: a randomized prospective trial, in: Fertility and Sterility, 2009, 92, S. 157-162.

Le désir d'enfant comme jouet d'intérêts économiques

La volonté d'aider les couples présentant des risques héréditaires ainsi que ceux qui ont des problèmes de fécondité est avancée comme motif principal pour l'introduction du DPI en Suisse. Le fait que l'introduction du DPI apporte des retombées économiques considérables est passé sous silence.

- Le DPI ne garantit pas un enfant sain, son succès n'est pas assuré, et il n'est pas sans risque: il n'empêche qu'il est actuellement demandé, ce qui n'est pas selon la proposition du Conseil fédéral, que le DPI soit utilisé à des fins de dépistage lors de toutes les fécondations in vitro (selon la statistique FIVNAT près de 9600 cycles en 2012). Alors que dans son message, le Conseil fédéral ne table que sur la réalisation de 50 à 100 DPI, qui généreraient un chiffre d'affaires de l'ordre de 2 millions de francs supplémentaires par an pour l'industrie de la fécondation, ce chiffre avoisinerait les 100 millions de francs en cas d'élargissement du recours au DPI.
- Les développements de la société poussent la planification familiale vers des âges toujours plus avancés. Il faut s'attendre à un déplacement des 90 000 grossesses naturelles vers la FIV. Au cours des dix dernières années, le nombre de couples ayant eu recours à la FIV a doublé. Cela garantit à la médecine de procréation un potentiel de croissance élevé.

La Suisse comme destination du tourisme de procréation?

L'introduction du DPI en Suisse veut éviter que des couples concernés se fassent traiter à l'étranger à l'avenir. L'éventualité selon laquelle le «tourisme du DPI» pourrait ainsi s'inverser n'est pas prise en considération.

- La Suisse comme lieu de traitement pour des couples stériles venant des pays voisins? Ce scénario pourrait se réaliser, si le dépistage chromosomique était autorisé dans le cadre de toutes les procréations médicalement assistées. Il faut relever ici que le DPI est totalement interdit en Autriche et en Italie. En Allemagne et en France, il est soumis à un régime très strict. Le dépistage chromosomique à l'aide du DPI est interdit en France. En Allemagne, il est seulement permis dans quelques cas.
- La France dispose de trois centres de DPI, l'Allemagne en prévoit 16 au maximum. En Suisse, il est prévu de renoncer à un contrôle national et de le déléguer aux cantons en cas d'autorisation du dépistage chromosomique. 28 centres ont un intérêt à réaliser des DPI.
- La Suisse jouit d'une excellente réputation dans le secteur médical. La question qui se pose est de savoir si la Suisse veut se profiler à travers une médecine de procréation axée sur la sélection ou si elle ne fait pas mieux de fixer les priorités sur d'autres buts de développement.

Ensemble, nous exigeons donc la mise en place de garde-fous les plus stricts pour cette méthode de diagnostic très délicate:

- **Autoriser le DPI uniquement après analyse de chaque cas pour des couples présentant des prédispositions génétiques et dont les enfants pourraient développer une grave maladie héréditaire;**
- **Interdire le dépistage systématique d'anomalies génétiques et chromosomiques (trisomies)**

Quelques-unes des organisations soussignées sont fondamentalement sceptiques à l'égard du DPI. Cependant, voici qu'ensemble nous vous demandons:

Soutenez la proposition restrictive du Conseil fédéral – afin qu'à l'avenir aussi, les femmes et les couples, libres de la pression exercée par la société et des intérêts économiques, puissent donner naissance à leurs enfants.